

CHAUFFAGE TERTIAIRE · PERFORMANCE + FINANCEMENT

Remplacez votre chaudière. Passez à la pompe à chaleur.

Une solution air/eau pour décarboner le chauffage de vos bâtiments tertiaires, avec un accompagnement CEE de bout en bout.

DURÉE DE VIE

22 ans

Durée de vie conventionnelle retenue par la fiche.

JUSQU'À 400 KW

≥ 126 %

Efficacité saisonnière (E_{tas}), application basse température.

AU-DELÀ DE 400 KW

≥ 3,4 COP

Coefficient de performance mesuré selon EN 14511-2.

Étude technique + estimation CEE sur mesure

Un interlocuteur unique pour la faisabilité, le dimensionnement, le chantier et le dossier.

 **Parler de votre projet**

Synthèse commerciale — fiche BAT-TH-163 vA81-2 en vigueur depuis le 30/04/2026.

Une rénovation énergétique pensée pour le tertiaire

La pompe à chaleur air/eau remplace la chaudière gaz ou fioul et alimente directement le réseau de chauffage existant de votre bâtiment.



La PAC peut assurer **le chauffage seul**, ou **le chauffage et l'eau chaude sanitaire**.

— CE QUE VOUS GAGNEZ

01

Moins de dépendance aux énergies fossiles

La chaleur est produite à partir d'une énergie renouvelable : l'air extérieur.

02

Une chaufferie modernisée

Une solution dimensionnée selon le bâtiment, les émetteurs et les besoins réels.

03

Un projet simplifié

EnergieSURE centralise les volets technique, administratif, financier et réglementaire.

— ÉLIGIBILITÉ

Votre bâtiment entre-t-il dans le cadre BAT-TH-163 ?

- ✓ Bâtiment tertiaire existant
- ✓ PAC air/eau pour le chauffage, ou chauffage + ECS
- ✓ Installation réalisée par un professionnel
- ✓ Étude préalable de dimensionnement remise dès l'engagement
- ✓ Équipement conforme aux préconisations de l'étude
- ✓ Opérations engagées jusqu'au 31/12/2030

⚠ **À noter :** une PAC utilisée uniquement pour produire l'eau chaude sanitaire n'est pas éligible à cette fiche.

Bureaux, santé, commerces, enseignement, hôtellerie

Une même technologie, dimensionnée pour l'usage et l'occupation de chaque bâtiment.

Une prime calculée à partir de votre bâtiment

Le volume de CEE s'exprime en kWh cumac. Il combine le niveau de performance de la PAC, la zone climatique, la surface réellement chauffée et l'usage du bâtiment.



ZONE CLIMATIQUE

H1 / H2 / H3

Les zones les plus froides sont davantage valorisées.



PERFORMANCE

Etas ou COP

Plus la classe de performance est élevée, plus le forfait par m² progresse.



SURFACE

m² chauffés

La surface alimentée par la ou les PAC installées.



ACTIVITÉ

Facteur correctif

Bureaux, santé, commerce, enseignement, hôtellerie-restauration, autres.

REPÈRES TECHNIQUES

Jusqu'à 400 kW

Etas ≥ 126 %

Application basse température

Etas ≥ 111 %

Application moyenne / haute température

Au-delà de 400 kW

COP ≥ 3,4

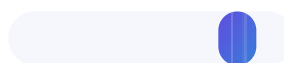
Selon la norme EN 14511-2

Durée de vie conventionnelle

22 ans

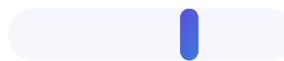
ORDRE DE GRANDEUR DU BARÈME · KWH CUMAC / M²

H1



1 100 – 1 300
kWh cumac/m²

H2



900 – 1 000
kWh cumac/m²

H3



600 – 700
kWh cumac/m²

Selon la classe de performance et la zone. Le facteur d'activité et, le cas échéant, le facteur R s'appliquent ensuite.

FACTEURS D'ACTIVITÉ



1,2

Bureaux



1,1

Santé



0,9

Commerces



0,8

Enseignement



0,7

Hôtellerie-restauration



0,7

Autres



La prime exacte est chiffrée projet par projet. Le montant financier dépend aussi du prix de valorisation du kWh cumac au moment de l'engagement.

Un seul interlocuteur, de l'étude au dossier CEE

01

Étude & visite technique

Relevés sur site, faisabilité et vérification de l'éligibilité.

02

Dimensionnement & chiffrage

Solution technique, étude préalable et estimation de la prime CEE.

03

Travaux pilotés

Coordination de l'installation et suivi de la bonne exécution du projet.

04

Dossier CEE complet

Constitution des preuves, suivi administratif et accompagnement jusqu'à la finalisation.

— POURQUOI ENERGIESURE

Une approche projet, pas seulement un équipement.

- ✓ Identification des opportunités d'économie d'énergie
- ✓ Accompagnement administratif et financier
- ✓ Centralisation des informations clés
- ✓ Pilotage technique du projet

Votre chaufferie mérite une étude, pas une estimation à l'aveugle.

Faites valider la faisabilité et le montant de CEE avant d'engager votre projet.



📞 01 84 16 55 25

🌐 energiesure.fr

✉ administratif@energiesure.fr

📍 266 avenue Daumesnil, 75012 Paris



Scannez
pour découvrir
EnergieSURE

NOS PARTENAIRES MATÉRIELS